

Voici ce qu'en dit le docteur Offord :

En résumé, s'il y a un domaine au Canada où les enfants pauvres sont désavantagés, c'est bien celui des activités récréatives et de l'apprentissage d'un sport ou d'un art... s'il y a un groupe au Canada qui pourrait tirer parti des programmes mis en œuvre à l'extérieur des foyers, ce sont bien les enfants pauvres, mais ce sont au contraire eux qui en profitent le moins⁽¹¹¹⁾.

Ce témoignage laisse entendre qu'une coopération interprovinciale et interministérielle sera essentielle à l'établissement de pareils services. Le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario s'est déjà engagé dans un vaste projet d'intervention précoce, mené dans quatre à six milieux défavorisés, représentant chacun un type de pauvreté. On compte suivre sur vingt ans le cheminement des enfants qui auront participé au programme. Cette étude peut être considérée comme un modèle qui intègre nombre de principes dont nous avons traité au début du présent chapitre. Le Comité estime qu'il s'agit d'un exemple à suivre. Il encourage d'autres provinces à étudier des moyens semblables d'offrir des services aux enfants pauvres.

C. Troubles de comportement et délinquance juvénile

Les troubles de comportement (agressivité chronique et refus de respecter les règles établies) sont plus fréquents chez les enfants pauvres. Dans les familles pauvres, 4 p. 100 des parents rapportent des troubles de comportement, comparativement à 1,8 p. 100 dans les familles plus favorisées. Selon l'étude sur la santé des enfants ontariens, ces différences sont encore plus frappantes si l'on se fie aux rapports des enseignants. La probabilité est, en effet, sept fois plus grande qu'un enseignant identifie un trouble de comportement chez un enfant pauvre que chez un autre.⁽¹¹²⁾ Les troubles de comportement sont au cœur du débat sur les liens qui existent entre la pauvreté dans l'enfance, la délinquance juvénile et le comportement criminel à l'âge adulte. Des études récentes, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, ont montré que les comportements asociaux chez les adultes peuvent souvent se rattacher aux difficultés qu'ils ont éprouvées dans la petite enfance (entre un et cinq ans) — notamment l'inconséquence et la négligence des parents —, à leurs problèmes à l'école et à la pauvreté. Il en ressort aussi que les programmes d'éducation préscolaire s'avèrent très prometteurs face à ces difficultés.⁽¹¹³⁾ Le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse estime qu'il faut absolument consacrer plus d'énergie et de ressources à la recherche et à la mise sur pied de méthodes efficaces de prévention précoce :

Si nous faisons fi des problèmes auxquels sont confrontés les enfants qui risquent de devenir des contrevenants, nous ne pourrions qu'en subir les conséquences. Si nous abandonnons ces enfants à leur existence marquée de promesses insatisfaites et de possibilités limitées, nous le paierons plus tard en argent, par l'aliénation de notre population et par des pertes de productivité et de créativité.

Des témoins ont insisté sur l'importance d'intégrer les programmes de soutien des parents et des enfants comme moyen de traiter les problèmes de comportement. L'indigence entrave la capacité des parents de bien encadrer la vie de leurs enfants et la leur. Des sentiments d'impuissance et d'incapacité

⁽¹¹¹⁾ Délibérations, 20 mars 1990, fascicule 18, p. 12.

⁽¹¹²⁾ Délibérations, 20 mars 1990, fascicule 18, p. 10.

⁽¹¹³⁾ Le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, *Pour des lendemains plus sûrs, agissons dès aujourd'hui*, Ottawa, 1989, p. 1.